



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #34-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2010-03

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 3 octobre 2023, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement #34-2023 modifiant le règlement de zonage #2010-03.

Le règlement vise à :

- Ajouter des normes en lien avec l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
- Abroger les articles en lien avec la sécurité des piscines;
- Abroger les articles en lien avec dérogations dans les zones inondables;
- Retirer les éléments concernant le lotissement dans le règlement de zonage en lien avec les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- Retirer comme usage conditionnel, les commerces associés à l'usage résidentiel;
- L'ajout du plan des secteurs viables.

Le premier projet de règlement a été adopté séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 575 10^e et 11^e rang Est durant les heures d'ouverture régulières.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Donné à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière

Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière